

Article 43 du Règlement

● (1412)

[Français]

LE BILINGUISME

ON DEMANDE QUE LES FRANCOPHONES SOIENT MIEUX REPRÉSENTÉS AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PÊCHES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de discuter d'une question d'intérêt national et d'une pressante nécessité.

Étant donné qu'il demeure toujours difficile pour les employés francophones du ministère de l'Environnement et des Pêches de travailler dans leur langue surtout à cause du faible taux de représentation de 13 p. 100; étant donné également le dernier rapport du commissaire aux langues officielles, dans lequel il déplore le faible taux de bilinguisme chez les anglophones de ce ministère, et dans lequel également il accuse ce même ministère de lenteur excessive à régler les nombreuses plaintes se rapportant à la loi sur les langues officielles, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre enjoigne à l'honorable ministre de l'Environnement et des Pêches de prendre toutes les dispositions nécessaires sur le champ, pour ramener la représentation des francophones au sein de son ministère à un niveau plus représentatif de la proportion de francophones au pays, et cela afin d'assurer de meilleurs services aux Canadiens d'expression française.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA VALEUR DU DOLLAR CANADIEN—DEMANDE DE DÉCLARATION DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Ma motion a trait à la chute du dollar, par suite de l'exposé budgétaire de lundi, au point le plus bas depuis 45 ans, soit à 87.12c. à midi aujourd'hui. Je dois ajouter que chaque fois que la valeur du dollar canadien tombe de un cent, c'est au moins 300 millions de dollars qui s'ajoutent à la dette que doivent supporter les Canadiens.

Comme le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) a déclaré hier que notre dollar connu maintenant sous le nom de «fuddle-buck» devrait être constamment fixé à 90c., je propose appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

[M. l'Orateur.]

Que la Chambre exige que le ministre des Finances fasse une déclaration à l'appel des motions éclaircissant la position de son collègue qui prétend que le dollar canadien devrait être fixé à 90c. ou confirme qu'il préfère le laisser flotter jusqu'à ce qu'il sombre.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA VALEUR DU DOLLAR CANADIEN—LES CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES POUR LES GAGNE-PETIT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le dollar canadien a aujourd'hui encore piqué du nez sur les marchés internationaux. Il valait 87.12c. à midi. Il coule maintenant comme la meule traditionnelle, prouvant au-delà de tout doute que la communauté financière internationale n'a aucune confiance dans le budget du ministre.

Je demande ceci au ministre: comme la dévalorisation rapide du dollar fait monter notre taux d'inflation—d'après Statistique Canada le taux annuel de l'inflation s'établit à 8.8 p. 100 en ce moment, ce qui fait, dois-je ajouter, une hausse de 1.1 en un mois—comme la situation frappe le plus durement les pauvres, les chômeurs et les gagne-petit pourquoi son budget n'a-t-il pas proposé de solutions aux problèmes des travailleurs à faible revenu? Pourquoi ceux-ci doivent-ils souffrir des conséquences de son budget?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est justement parce que je me préoccupe des travailleurs qui ont à payer la taxe de vente et de l'effet qu'a sur eux l'inflation que j'ai décidé d'offrir aux provinces une réduction de la taxe de vente. Tout le monde, même ceux qui ne paient pas d'impôt sur le revenu, comme les petits salariés, paient la taxe de vente. C'est précisément la raison pour laquelle j'ai décidé de réduire cette taxe.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: De plus, avec le temps, cette diminution de la taxe de vente réduira le taux d'inflation de un point.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, voilà de bonnes nouvelles pour ceux qui projettent d'acheter une voiture, surtout s'il s'agit d'une Cadillac. Je demanderais au ministre, compte tenu du fait que la taxe de vente ne s'applique pas aux aliments et que la partie de l'indice des prix à la consommation qui correspond à l'alimentation au augmenté de 1.4 p. 100 aujourd'hui...

M. Clark: C'est un raisonnement qui ne tient pas.